



CONTRAT DE RACCORDEMENT À UN RESEAU DE CHAUFFAGE À DISTANCE COMMUNAL

entre

La commune de Val-de-Travers (ci-après : le fournisseur de chaleur),
représentée par son Conseil communal,
Rue du Temple 8, 2114 Fleurier,

Et le propriétaire (ci-après : le Client) :

Nom / Prénom :
Adresse :
NPA /Lieu :

Concernant le raccordement à un réseau de chauffage à distance :

Réseau de chauffage à distance :
Bâtiment sis :
Parcelle :



PRÉAMBULE

Le présent document porte sur les relations entre le fournisseur de chaleur et le client concernant le raccordement à un des réseau de chauffage à distance communal.

Art. 1 Spécifications et conditions du raccordement

- La puissance de raccordement souscrite par le preneur de chaleur pour le chauffage et la préparation d'eau chaude sanitaire est de :

..... kW

- La participation unique aux frais de raccordement du bâtiment s'élève à :

..... CHF HT

La taxe de base annuelle et le prix de l'énergie consommée sont fixés dans un arrêté du Conseil communal soumis à sanction du Conseil d'Etat.

CONTACT | Damien Bertschy, Délégué à l'énergie
Dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité (DTEM)

+41 32 886 43 77 | energie.vdt@ne.ch



**CONTRAT DE RACCORDEMENT À UN RESEAU DE CHAUFFAGE A DISTANCE
COMMUNAL**

Art. 2 Règlement et arrêté

Les documents suivants font partie intégrante du présent contrat :

- Règlement général de distribution de chaleur des chauffages à distance communaux sanctionné par arrêté du Conseil d'Etat
- Arrêté du conseil communal fixant les taxes et émoluments perçus par les services de l'administration communale soumis à sanction du Conseil d'Etat

Art. 3 Entrée en vigueur

Le présent contrat entre en vigueur après la signature des deux parties

Fait en 2 exemplaires à Val-de-Travers, le 20..... ;

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRÉSIDENT : LE CHANCELIER :

LE PROPRIÉTAIRE (LE CLIENT) :

.....

.....

.....